

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1591

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Millet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguët, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Lung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguët), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1591**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, lors de sa réunion du 13 novembre 2006, a adopté une politique en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs. Cette politique est structurée autour de deux volets : un volet de préservation et de gestion des espaces naturels et agricoles, comprenant notamment la poursuite et le développement des projets nature, et un volet en direction des agriculteurs organisé en trois axes : accès au foncier pour les agriculteurs, développement économique des exploitations et préservation de l'environnement.

Cette stratégie s'est concrétisée dans le cadre de plusieurs actions :

- l'application du volet agricole du contrat d'agglomération 2003-2008 signé avec la Région et qui a permis d'apporter le soutien de la Communauté urbaine de Lyon et de la Région à une vingtaine de projets de développement économique ou de préservation de l'environnement porté par des collectifs d'agriculteurs ou des collectivités. Ce volet agricole a représenté une participation financière aux projets de 500 000 € au total de la Région ou de la Communauté urbaine,

- la mise en place, en 2009, des premiers contrats avec les agriculteurs pour la mise en place de mesures de lutte contre les érosions de terres agricoles entraînant des coulées de boues en zones urbaines,

- le partenariat avec le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) et le département du Rhône pour définir l'armature verte du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et déterminer à l'intérieur de celle-ci les propositions de périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) en application de la compétence de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains confiée aux Départements par la loi de développement des territoires ruraux de février 2005.

Dans le cadre du partenariat avec le SEPAL et le département du Rhône pour la définition de l'armature verte et des PENAP, de nombreuses réunions de concertation (48) ont été menées entre 2007 et 2009 associant les élus des Communes, des représentants des Communautés de Communes de l'est Lyonnais et du Pays de l'Ozon, des représentants des agriculteurs, des associations de défense de l'environnement (CORA, FRAPNA et Fédération des Chasseurs) et des représentants des services de l'Etat. Cette concertation a permis de partager le diagnostic de la situation de l'agriculture et des agriculteurs sur le territoire, de partager la représentation de la richesse naturelle du territoire et d'apporter une connaissance mutuelle entre tous les acteurs. Cette concertation a permis également de partager la définition de l'armature verte du SCOT et de faire émerger des propositions de périmètres PENAP. Elle a, de plus, été le cadre d'échanges pour la détermination d'actions à développer pour répondre au double défi du maintien d'une activité agricole dynamique sur le territoire et de son adaptation aux mutations macro-économiques et sociétales en cours.

Par ailleurs, la Communauté urbaine ayant souhaité reconduire une contractualisation avec la Région par la définition d'une convention de centralité (conseil de Communauté du 30 novembre 2009) comprenant un volet agricole, dans la continuité du contrat d'agglomération 2003-2008, l'opportunité de conclure un contrat complémentaire centré sur les questions agricoles et de préservation des espaces naturels, dénommé Projet stratégique pour l'agriculture et le développement des espaces ruraux (PSADER) a été saisie. Ce PSADER permet de répondre à la double problématique de renforcer la politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs et de donner un cadre aux programmes d'actions accompagnant nécessairement les propositions de périmètres PENAP.

Il permet, de plus, de concrétiser un nouveau partenariat sur la totalité du territoire du SCOT, notamment avec les Communautés de Communes de l'est Lyonnais et du Pays de l'Ozon et le département du Rhône.

Le projet de PSADER :

- est un partenariat avec la région Rhône-Alpes, le département du Rhône, la Communauté de Communes de l'est Lyonnais, la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,
- répond en partie aux orientations du SCOT sur le maintien de l'activité agricole sur le territoire et sur la préservation et la valorisation de l'armature verte,
- bénéficie d'un avis du Conseil de développement émis lors de sa séance du 10 mai 2010 qui met l'accent sur le double enjeu de pérennisation et de valorisation du foncier, le développement des circuits courts en réponse à de nombreux enjeux dont celui d'atteinte d'une autonomie alimentaire, le développement de liens entre la ville et le monde agricole et enfin la nécessité d'agir pour la préservation de la biodiversité et des corridors écologiques,
- permet de mobiliser, sur le territoire du SCOT, 4,2 M€ pour cinq années (1,3 M€ de la région Rhône-Alpes, 1,3 M€ du département du Rhône, 1,1 M€ de la Communauté urbaine et 0,25 M€ de chacune des Communautés de Communes) pour la mise en œuvre de ses actions.

Le projet de PSADER est organisé autour de quatre axes d'intervention, développé en 11 actions complétées d'une action transversale d'animation :

- créer des conditions favorables au maintien d'une agriculture périurbaine viable :
 - . action n° 1 : aider et soutenir l'installation des agriculteurs et conforter les exploitations agricoles,
 - . action n° 2 : accompagner les agriculteurs à la diversification et à la valorisation des productions alimentaires et non alimentaires et des modes de commercialisation,
 - . action n° 3 : accompagner le maintien et le développement des marchés alimentaires,
 - . action n° 4 : développer les activités touristiques périurbaines ;
- gérer et améliorer les liens entre l'urbain, le périurbain et le rural :
 - . action n° 5 : mise en place d'un plan de déplacement des engins agricoles,
 - . action n° 6 : communication autour du métier d'agriculteur sur l'activité agricole afin de reconstruire la relation entre les agriculteurs et les citoyens,
 - . action n° 7 : aménager les parcelles les plus en prise avec la fréquentation des espaces naturels et agricoles par la population afin de réduire les pénétrations et les vols en arboriculture, maraîchage, etc. ;
- participer à la qualité des espaces agricoles et naturels ainsi que des ressources en préservant la biodiversité et les paysages, la qualité de l'eau et gérer les risques (érosion, inondation, etc.) :
 - . action n° 8 : expérimenter, aménager, protéger et restaurer des corridors écologiques,
 - . action n° 9 : accompagner les exploitants dans l'adaptation des pratiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité et de la préservation des ressources en eau,
 - . action n° 10 : développer les pratiques culturales freinant le ruissellement pluvial ;

- animer et gérer le PSADER :

- . un comité de pilotage constitué de quatre représentants de la Communauté urbaine, deux représentants de chacune des Communautés de Communes, deux représentants du Conseil général, deux représentants de la région Rhône-Alpes et un représentant de l'Etat,
- . une animation administrative et financière du PSADER, mise en œuvre par la Communauté urbaine,
- . une animation territoriale, confiée à la Chambre d'agriculture permettant l'émergence de projets répondants aux objectifs du PSADER,
- . des animations spécifiques à certaines thématiques (développement de l'agriculture biologique, relation cédants - repreneurs, etc.) confiées aux organismes compétents,
- . une animation spécifique pour poursuivre la concertation au sein des sous territoires et de maintenir ce lieu d'échanges et de réflexions prospectives entre les acteurs locaux (collectivités, agriculteurs, associations de préservation de l'environnement).

La conclusion de cette convention de partenariat offre l'opportunité de pouvoir renforcer l'action de la Communauté urbaine en faveur du maintien d'une activité agricole diversifiée, participant à l'alimentation en produits frais de ses habitants, concourant à l'entretien et à la préservation de son environnement et de son paysage. Une priorité sera apportée au renforcement du maraîchage sur le territoire ainsi qu'au développement de la présence de l'agriculture biologique. De plus, une attention particulière sera apportée aux modifications des pratiques agricoles afin de lutter contre les phénomènes de coulées de boues.

Dans le cadre de ce partenariat, il sera possible de soutenir l'émergence et la mise en œuvre d'un ensemble de projets portés notamment par les agriculteurs, les collectivités ou les associations, permettant le renforcement de l'agriculture et participant à la gestion de la trame verte de l'agglomération lyonnaise.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'une décision individuelle ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'enveloppe globale de 1 098 000 € pour la période de 2010 à 2016 nécessaire à la mise en œuvre de la participation de la Communauté urbaine au Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) et de Protections des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise,

b) - la convention d'objectifs et de partenariat à passer entre la Communauté urbaine et la région Rhône-Alpes, la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, la Communauté de Communes de l'est Lyonnais et le département du Rhône pour la période 2010-2016.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.